

ANNEXE II

Contribution non financières - ALEC de la Métropole Marseillaise

Locaux mis à disposition de l'association :

Marseille	MMH	2 journées par semaine	
La Ciotat	Les ateliers du Vieux La Ciotat	1 matinée par mois	
Aubagne	MMH	½ journée par mois	En PJ : copie de la convention annuelle de mise à disposition à titre gratuit de locaux et de moyens matériels